

LES FONCTIONS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN LIEN AVEC LES MJPM



PERSONNES CONCERNÉES :

Des professionnels du secteur tutélaire (magistrat, responsable de service, infirmier, ...)



PRÉREQUIS : Aucun

INTERVENANTS :

Module 1 : Sandra CUCINOTTA—Chef de service PJM

Module 2 : Soizic HELLEUX—Juge

Module 3 : Lysiane GABORY— Infirmière

Module 4 : Claudie CESBRON—Coordinatrice Service MJPM



DATES :

Module 1 : 16 et 17 novembre 2021

Module 2 : 24 novembre 2021

Module 3 : 29 et 30 novembre 2021

Module 4 : 7 décembre 2021



DURÉE :

**Parcours complet : 6 jours
ou Parcours modulaire**

HORAIRES :

De 9h00 à 12h30 et
de 13h30 à 17h00



LIEU :

CEFRAS—35 rue de la Barre—49000 ANGERS



NOMBRE DE PARTICIPANTS : entre 8 et 12 participants

LA FORMATION PROPOSÉE VISE À :

- Mettre en application les effets de la réforme de mars 2019, ce qu'elle a changé dans les pratiques professionnelles et dans les relations avec les personnes protégées
- Développer des repères communs avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

NOTRE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE

- Une formation à l'attention des équipes administratives en établissements ou services médico-sociaux et associations tutélaire
- Une formation modulaire
- Une pédagogie plus pragmatique que conceptuelle (posture, limites d'interventions professionnelles, ...)
- L'expertise du CEFRAS dans la formation des personnels administratifs et des MJPM, prenant appui sur les retours d'expériences

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation pédagogique est transmis à chaque stagiaire en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adopter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensations du handicap.

CONTEXTE DE LA FORMATION

L'assistant tutélaire exerce une fonction clé dans la protection juridique des personnes protégées. Il est en première ligne, aux côtés du MJPM, pour répondre aux personnes vulnérables et leurs familles, pour organiser les dossiers et le suivi des mesures et assister au quotidien le MJPM dans sa fonction en anticipant les aspects organisationnels.

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 - Le cadre juridique – 2 jours

- Ce que la réforme a apporté
- Les différentes mesures de protection
- Les nouveaux outils, la place des écrits
- Les droits des personnes protégées, le droit à l'information
- Les nouvelles fonctions du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 2 - Les relations avec le juge des contentieux et de la protection – 1 jour

- Les écrits au juge
- Les auditions

Module 3 - La connaissance des publics - 2 jours

- Les pathologies, la maladie psychique, les addictions
- Les conduites à tenir en cas de situations difficiles : danger,
- urgence

Module 4 - La fonction de secrétaire/assistant tutélaire – 1 jour

- La discrétion et la confidentialité

INFORMATIONS et INSCRIPTIONS : www.cefras.com